

Procès-verbal du 16 Octobre 2018 de l'Assemblée Générale du C.O.S. CCSM

Le 16 Octobre 2018 à 11h45, à la salle José PUIG au siège de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée de Clairà, s'est tenue l'assemblée générale extraordinaire ci-après relatée.

Il a été établi une feuille de présence signée par chaque membre entrant en séance, ci-annexée.

M. GACHON Stéphane préside la séance.

Mme BEZIA SIELVA Elodie exerce les fonctions de trésorière

M. FERNANDES Luis Miguel exerce les fonctions de trésorier suppléant

Mme BUSQUET-GUIRAL Muriel exerce les fonctions de secrétaire de séance.

La feuille de présence est certifiée exacte et sincère par le président de séance et le secrétaire de séance.

Le président de séance rappelle qu'aux termes des statuts, l'assemblée générale délibère valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés et que ses délibérations sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Le président de séance met à la disposition des membres de l'association :

- ✚ la feuille de présence certifiée exacte et sincère ;
- ✚ un support de présentation des questions figurant à l'ordre du jour ;
- ✚ les comptes de l'exercice au 16/10/2018 arrêtés par le conseil d'administration;

Puis il rappelle que l'assemblée générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour indiqué ci-après :

- ✚ Rappel des prestations proposées par le COS
- ✚ Etat du budget au 16/10/2018
- ✚ Présentation des nouveaux moyens de communication : site internet et page Facebook
- ✚ Vote du règlement intérieur
- ✚ Information sur les démarches Mutuelle Santé
- ✚ Information sur le Noël 2018
- ✚ Questions diverses.

Le président de séance aborde successivement les questions figurant à l'ordre du jour.

AFFAIRE 1 :
Présentation des prestations 2018/2019 et intervention de
Mme BOUTALEB de la société PASS TIME

Mme BOUTALEB prend la parole pour présenter les diverses offres auxquelles l'agent peut prétendre avec la carte PASS TIME.

Monsieur le Président reprend la parole et énumère les diverses prestations du C.O.S. pour l'année 2018.

Départ de Mme BOUTALEB

AFFAIRE 2 :
Présentation des comptes arrêtés au 16/10/2018

Le président, sous couvert de la trésorière, présente le rapport sur la situation financière de l'association au cours des mois écoulés de l'exercice 2018. Son exposé porte notamment sur les produits, les charges et le résultat de l'exercice. Il commente les comptes annuels qui ont été arrêtés au 16/10/2018. Il donne toutes les informations et les explications requises.

En date de l'assemblée générale, les comptes font apparaître un excédent de 37 153.72 € dont 1 460 euros de cotisations annuelles.

Les recettes sont les suivantes :

- Subvention 2018 : 42 145.95 euros
- Montant des cotisations annuelles : 1 460 euros

Les dépenses sont les suivantes :

- 32 182 euros de prestations et services (*places de cinémas, cartes PASS TIME, chèques vacances 2018, chèques cultures, carnet de rentrée scolaire, coupons-sport, tickets restaurant, fournitures de bureau et de communication etc.*) sans la prise en compte de la participation financière des adhérents à l'achat des prestations.

Le Président propose d'approuver les comptes de l'association en date du 16/10/2018 et de donner le quitus à la trésorière.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée générale,

✚ **APPROUVE** les comptes de l'association et donne le quitus à la trésorière.

AFFAIRE 3 :

Présentation des nouveaux moyens de communication

M. le Président propose de donner la parole à Mme BEZIA SIELVA Elodie pour présenter les nouveaux moyens de communication.

Mme BEZIA SIELVA Elodie prend la parole et rappelle que pour faciliter les échanges, le C.O.S. a mis en place une vitrine d'affichage ainsi qu'une boîte à idées disponible toute l'année.

Elle présente également les nouveaux moyens de communication mis à disposition des adhérents du C.O.S. depuis le 1^{er} septembre 2018 :

- un site internet du C.O.S. ayant comme adresse : www.coscccs.com
- une page Facebook portant le nom de COS CCCSM

AFFAIRE 4 :

Vote du règlement intérieur

Le Président rappelle que le règlement intérieur a été communiqué à chaque adhérent pour lecture avec la convocation (par voie postale ou courriel).

Il demande aux adhérents de se prononcer sur le vote du règlement intérieur.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, l'assemblée générale,

✚ **APPROUVE** le règlement intérieur du C.O.S.

AFFAIRE 5 :

Information sur les démarches Mutuelle Santé

Le Président informe l'assemblée qu'une participation sur les contrats de Mutuelle Santé peut être mise en place par l'employeur. Il passe la parole à Mme RUIZ Marie-José, représentante du Collège « Elus » et Vice-Présidente de la Communauté de Communes Corbières Salanque Méditerranée.

Mme RUIZ informe l'assemblée qu'un accord de principe sur la prise en charge par l'employeur a été pris à hauteur de 10 euros par mois et par agent, soit un total de 120 euros de participation sur la cotisation annuelle de l'agent.

M. Le Président précise que pour pouvoir bénéficier de cette prise en charge le contrat Mutuelle Santé doit être labellisé et qu'il appartient à chacun de s'informer.

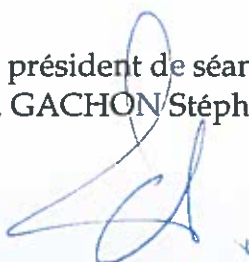
AFFAIRE 6 :
Information sur le Noël 2018.

Le Président présente le déroulement des animations prévues pour la soirée de Noël (Date de l'évènement, animations)

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 12h30.

En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal, paraphé et signé par le président de séance, la trésorière et la secrétaire de séance.

Le président de séance
M. GACHON Stéphane



La trésorière de séance
Mme BEZIA SIELVA Elodie



La secrétaire de séance
Mme BUSQUET-GUIRAL Muriel

